



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
9 novembre 2020
Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2020
En ligne, 27–29 octobre 2020**

**Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains sur les travaux de
sa deuxième session de 2020**

Rapporteur : M. Dragan Županjevac (Serbie)

I. Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé par suite de la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, datée du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et sur le renforcement d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif a tenu sa première session le 30 mai 2019 en marge de la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), qui a repris ladite session les 19 et 20 novembre 2019. La première session de 2020 du Conseil exécutif s'est tenue en ligne le 29 juin et le 29 juillet 2020. À cette session, le Conseil exécutif a décidé, par sa décision 2020/2, de tenir sa deuxième session de 2020 pendant trois jours, du 27 au 29 octobre 2020. À sa réunion du 10 août 2020, le Bureau nouvellement élu du Conseil exécutif a décidé, compte tenu de l'évolution de la situation mondiale en ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que la deuxième session du Conseil exécutif se tiendrait en ligne.

II. Ouverture de la session

2. La deuxième session de 2020 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 27 octobre 2020 à 9 heures par le Président, M. Jafar Barmaki (République islamique d'Iran). Le Président a présenté les dispositions prises en vue de la session en ligne, y compris le programme d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU, service qui était disponible pendant quatre heures par jour. Il a également rappelé la recommandation du Bureau concernant les points de l'ordre du jour devant bénéficier en priorité des services d'interprétation. Le Conseil exécutif est convenu d'adopter ces dispositions.

3. Une minute de silence a été observée en hommage aux collègues récemment décédés, notamment M. Alioune Badiane, ancien Directeur de la Division des programmes d'ONU-Habitat, et M. Anthony Andanje, ancien Représentant permanent du Kenya auprès d'ONU-Habitat.

4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Delgado Peralta, Présidente de l'Assemblée d'ONU-Habitat, Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, et M. Charles Hinga Mwaura, Secrétaire principal du Département d'État pour le logement et l'urbanisation du Kenya.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session de 2020 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2020/19) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/19/Add.1), comme suit :

1. Ouverture de la session :
 - a) Questions d'organisation ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020 ;
 - c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020.
2. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux.
3. Questions financières, budgétaires et administratives.
4. Mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel.
5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.
6. Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat :
 - a) Rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 ;
 - b) Mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation en cours du plan stratégique pour 2014–2019 ;
 - c) Mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 :
 - i) Cadre de responsabilisation ;
 - ii) Plan de financement ;
 - iii) Politique de gestion axée sur les résultats ;
 - iv) Cadre de résultats ;
 - v) Stratégie de partenariat, y compris la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé et les partenaires non gouvernementaux ;
 - vi) Stratégie de communication d'impact ;
 - vii) Stratégie de mobilisation des ressources et examen des mises de fonds.
7. État de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.
8. Élaboration de la stratégie de renforcement des capacités.
9. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
10. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail.
11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des politiques.
12. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
13. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.

14. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

B. Projet d'organisation des travaux de la deuxième session

6. Le Conseil exécutif est convenu de suivre le projet de programme de travail et de calendrier de sa deuxième session de 2020, qui figure à l'annexe III de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/19/Add.1). Les projets de décision dont l'examen par le Conseil exécutif avait été recommandé par le Bureau ont été présentés par le Président du Conseil exécutif et distribués sous la forme d'un document de séance.

C. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2020

7. Le Conseil exécutif a adopté le rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première session, tenue le 29 juin et le 29 juillet 2020 (HSP/EB.2020/18).

D. Participation

8. Les représentants des 35 États membres suivants du Conseil exécutif d'ONU-Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Turquie et Uruguay.

9. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Érythrée, Finlande, Gambie, Ghana, Guinée, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Malaisie, Malte, Maurice, Mozambique, Myanmar, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Zimbabwe.

10. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine et Union européenne.

11. Les observateurs suivants ont également participé à la session : Ordre de Malte et Saint-Siège.

IV. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux

12. Les présidents des groupes de travail spéciaux créés par suite des décisions adoptées à la reprise de la première session du Conseil exécutif en novembre 2019 ont donné un aperçu des travaux de ces groupes. Des exposés ont été présentés par Mme Julia Pataki (Roumanie), coprésidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, sur les travaux de son groupe ; Mme Nancy Sifa, Représentante permanente adjointe du Kenya auprès d'ONU-Habitat, sur les travaux du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; Mme Saqlain Syedah (Pakistan), coprésidente du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, sur les travaux du groupe.

13. À l'issue des exposés, le représentant de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, de l'État de Palestine, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Union européenne.

14. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de la décision 2020/6 (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

15. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21), le rapport de la Directrice exécutive faisant le point sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/21/Add.1), le rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21/Add.2), ainsi que sur le rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/75/5/Add.9). Le secrétariat a également fait le bilan de la situation financière provisoire et des effectifs d'ONU-Habitat au 30 septembre 2020, qui figure dans des documents de séance.

16. La Directrice exécutive a fait une déclaration au sujet des questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat. Les représentants du secrétariat ont fait un exposé fournissant des informations supplémentaires sur les questions financières, budgétaires et administratives, y compris la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2020 et une mise à jour au 30 septembre 2020 ; une mise à jour sur la restructuration et le financement d'ONU-Habitat ; les activités de mobilisation des ressources, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources ; et l'état des effectifs au 30 juin 2020 et une mise à jour au 30 septembre 2020.

17. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Malawi, Serbie et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Érythrée, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, de l'État de Palestine, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Suisse. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

18. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2020/4 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

VI. Mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel

19. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur les rapports de la Directrice exécutive sur les effectifs au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21/Add.2), sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des sexes (HSP/EB.2020/3/Add.1) et sur les effectifs au 30 septembre 2020, figurant dans un document de séance.

20. La Directrice exécutive a fait le point sur les initiatives prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur les répartitions géographique et par sexe à ONU-Habitat, y compris les principales difficultés rencontrées.

21. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Égypte, Fédération de Russie, France, République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'État de Palestine, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union mondiale des aveugles ainsi que par des membres des administrations locales et régionales. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

22. Le Conseil exécutif a pris note des rapports de la Directrice exécutive sur les effectifs au 30 juin 2020 (HSP/EB.2020/21/Add.2), sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des sexes (HSP/EB.2020/3/Add.1) et sur les effectifs au 30 septembre 2020, figurant dans un document de séance.

VII. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021

23. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail et de budget pour 2021 (HSP/EB.2020/22) et sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/EB.2020/22/Add.1).

24. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et sur le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 et a donné des informations concernant l'alignement des sessions du Conseil exécutif pour 2021 sur le processus d'établissement et d'approbation du projet de programme de travail et de budget pour 2022. Une représentante du secrétariat a fait un exposé fournissant des informations supplémentaires sur le projet de programme de travail et de budget pour 2021. Un autre représentant du secrétariat a fait un exposé sur les incidences financières et administratives des compressions budgétaires et sur l'alignement des processus d'ONU-Habitat concernant les ressources extrabudgétaires et le budget ordinaire pour 2021 et 2022.

25. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, États-Unis d'Amérique, Malawi et Suède. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

26. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail et de budget pour 2021 (HSP/EB.2020/22/Add.1)

27. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2021) de la décision 2020/3 (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29. Le Conseil exécutif a également adopté la partie b) (Alignement des sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022) de la décision 2020/6 (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021). La décision est reproduite dans l'annexe du présent rapport.

28. Le Président a ensuite présenté la question de la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19, en attirant l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive à ce sujet (HSP/EB.2020/INF/3).

29. La représentante du secrétariat a fait un exposé sur les activités menées par ONU-Habitat de mars à août 2020 face à la pandémie.

30. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Canada, Fédération de Russie, Nigéria, Serbie et Suède. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

31. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19 (HSP/EB.2020/INF/3).

VIII. Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat

A. Rapport annuel 2019 sur le plan stratégique pour la période 2014–2019

B. Mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation en cours du plan stratégique pour 2014–2019

32. Le Conseil exécutif est convenu d'examiner ensemble les points 6 a) et 6 b) de l'ordre du jour.

33. Présentant les sous-points, pour lesquels l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur les documents suivants relatifs au sous-point 6 a) : le résumé du rapport annuel pour 2019 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/5/Add.1) et le rapport annuel complet pour 2019 (HSP/EB.2020/INF/4). Il a également rappelé les documents suivants, qui relèvent du sous-point 6 b) : le rapport de la Directrice exécutive sur la mise à jour du rapport final du cycle intégral du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019, y compris sur le rapport d'évaluation initiale (HSP/EB.2020/5) ; la note du secrétariat relative au rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'ensemble de la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/23) ; le rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique pour l'ensemble de la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/INF/5) ; la vue d'ensemble de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/23/Add.1) ; le rapport complet de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/INF/6).

34. La Directrice exécutive a ensuite fait une déclaration sur les sous-points. La représentante du secrétariat a fait un exposé concernant le rapport annuel pour 2019 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019, par sous-programme, au titre du sous-point 6 a), et la mise à jour du rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et l'évaluation en cours du plan stratégique pour la période 2014–2019 au titre du sous-point 6 b).

35. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Serbie et Suède.

36. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014–2019) de la décision 2020/3 (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

C. Mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023

37. Présentant ce sous-point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur les documents intéressant les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, dans la mesure où ils se rapportaient aux sous-sections du sous-point, à savoir, pour la sous-section i) relative au cadre de responsabilisation, la note du secrétariat intitulée « Responsabilité institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : mise en œuvre du cadre de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (HSP/EB.2020/24), et pour les sous-sections ii) à vii), les sous-sections pertinentes du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023, comme suit : ii) projet de plan de financement (HSP/EB.2020/7) ; iii) projet de politique de gestion axée sur les résultats (HSP/EB.2020/8) ; iv) projet de cadre de résultats (HSP/EB.2020/9/Rev.1) ; v) projet de stratégie de partenariat, y compris la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé et les partenaires non gouvernementaux (HSP/EB.2020/10/Rev.1) ; vi) projet de stratégie de communication (HSP/EB.2020/11/Rev.1) ; vii) projet de stratégie de mobilisation des ressources et examen des mises de fonds (HSP/EB.2020/12/Rev.1).

38. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023. Les représentants du secrétariat ont fait un exposé à ce sujet.

39. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Canada, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Maroc, Suède et Turquie. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

40. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023) de la décision 2020/3 (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

IX. État de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

41. Au titre de ce point, le Conseil exécutif a examiné l'état de l'application des résolutions et décisions suivantes adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session : résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ; résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

42. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session (HSP/EB.2020/25) et sur la note de cadrage relative à la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/EB.2020/13/Add.2).

43. La Directrice exécutive a fait une déclaration à ce sujet. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 1/2, 1/3, 1/4 et 1/5 et de la décision 1/3.

44. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, Serbie et Suède. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'État de Palestine, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

45. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session) de la décision 2020/5 (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

X. Élaboration de la stratégie de renforcement des capacités

46. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1) et sur le projet de plan de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités pour 2021, qui figurait dans un document de séance.

47. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'élaboration du projet de stratégie de renforcement des capacités. Le représentant du secrétariat a fait un exposé à ce sujet.

48. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Égypte, États-Unis d'Amérique, Pakistan et République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

49. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Lancement du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes) de la décision 2020/5 (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

XI. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

50. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat : le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le programme de pays du Mozambique » (HSP/EB.2020/14) ; le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : les programmes phares » (HSP/EB.2020/26) ; le rapport de la Directrice exécutive sur la dixième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2020/27) ; le rapport sur la dixième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2020/INF/7).

51. La Directrice exécutive a fait une déclaration à ce sujet. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, par exemple le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le programme de pays du Mozambique, et sur les cinq programmes phares. Un autre représentant du secrétariat a fait un exposé sur la dixième session du Forum urbain mondial.

52. À l'issue des exposés, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Égypte, États-Unis d'Amérique, France, République de Corée, République démocratique du Congo, s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, et Sénégal. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

53. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) de la décision 2020/5 (Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

XII. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail

54. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur un rapport relatif aux mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, comme demandé par l'Assemblée générale (HSP/EB.2020/15).

55. La Directrice exécutive a fait une déclaration concernant les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail. Le représentant du secrétariat a fait un exposé à ce sujet.

56. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Argentine, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique et Suède.

La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

57. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2020/4 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

XIII. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des politiques

58. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (HSP/EB.2020/16) et sur le rapport de la Directrice exécutive relatif à l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/16/Add.1).

59. La Directrice exécutive a fait une déclaration à ce sujet. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.

60. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Japon, Serbie et Suède. Le représentant de l'Union européenne a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

61. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et la partie e) (Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies) de la décision 2020/3 (Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation des projets de programme de travail et de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

XIV. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif

62. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à ses activités pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/305, Partie I).

63. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne.

64. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/305, Partie I).

XV. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif

65. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a appelé l'attention des participants sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités du Bureau de la déontologie (A/75/82).

66. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur le rapport annuel du Bureau de la déontologie.

67. Le Conseil exécutif a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie (A/75/82).

XVI. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

68. Présentant ce point, pour lequel l'interprétation était disponible dans les six langues officielles de l'ONU, le Président a précisé les facteurs influant sur le calendrier des sessions du Conseil exécutif qui doivent se tenir en 2021 et a présenté l'ordre du jour provisoire proposé pour la première session de 2021, tel que recommandé par le Bureau.

69. Les représentants du secrétariat ont fourni de plus amples détails sur l'alignement du plan de travail de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour 2022.

70. Le représentant de l'État membre suivant du Conseil exécutif a fait une déclaration : États-Unis d'Amérique. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

71. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Alignement des sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022) et la partie c) (Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail pour l'année 2021) de la décision 2020/6 (Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021). La décision figure dans le document HSP/EB.2020/29.

XVII. Résultats de la session

72. À sa deuxième session de 2020, le Conseil exécutif a adopté les décisions suivantes, qui figurent dans le document HSP/EB.2020/29.

a) Décision 2020/3 relative à la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, à l'approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, à la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et à l'harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme, qui comprend les parties suivantes :

- i) Partie a) : Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014–2019 ;
- ii) Partie b) : Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
- iii) Partie c) : Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2021 ;
- iv) Partie d) : Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- v) Partie e) : Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.

b) Décision 2020/4 relative aux questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

c) Décision 2020/5 relative à la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et à la communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique, qui comprend les parties suivantes :

- i) Partie a) : Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session ;

- ii) Partie b) : Lancement du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes ;
- iii) Partie c) : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
- d) Décision 2020/6 relative aux méthodes de travail du Conseil exécutif et au plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021, qui comprend les parties suivantes :
 - i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail ;
 - ii) Partie b) : Alignement des sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022 ;
 - iii) Partie c) : Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail pour l'année 2021.

XVIII. Questions diverses

73. Des déclarations ont été faites par Mme Magdalena García Hernández, Présidente du Bufete de Estudios Interdisciplinarios A.C. ; M. James Delaney, Président de la Block by Block Foundation ; M. Pablo Aguilar, Président du Colegio de Jurisprudencia Urbanística ; M. Mohamed Siraj Sait, coprésident du groupe consultatif des parties prenantes (Stakeholder Advisory Group Enterprise) d'ONU-Habitat.

XIX. Clôture de la session

- 74. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.
 - 75. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 29 octobre 2020 à 17 h 20.
-